

Ordonnance du Tribunal administratif n° E24000601784  
Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng

# Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng - 64300 -

*Enquête publique du mardi 9 avril 2024 au mardi 14 mai 2024*

## LE RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

- Les conclusions motivées et avis font l'objet d'un document séparé -



Portail d'entrée du site de l'ancienne carrière de calcaire « Arricau »

*Cyril Catalogne, commissaire enquêteur  
Rapport d'enquête*

Ordonnance du Tribunal administratif n° E24000601787  
Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng

Je soussigné Cyril Catalogne, chef de projet développement durable et agriculteur, demeurant à Maucor, 65 route de Bernadets, ai rédigé le présent rapport destiné à indiquer des généralités sur l'objet de l'enquête publique et les caractéristiques du projet (I), à fournir une information complète sur l'organisation et le déroulement de l'enquête publique ainsi que sur l'information du public (II) et à analyser les observations écrites et orales recueillies durant l'enquête (III).

I) Les généralités concernant l'objet de l'enquête publique et la présentation du projet

1. Le cadre juridique
2. La situation géographique
3. L'objet de l'enquête
4. Les caractéristiques du projet
5. Les avis des personnes publiques associées

II) L'organisation et le déroulement de l'enquête publique - L'information du public

1. La composition du dossier
2. L'information du public
3. L'organisation de l'enquête publique
4. Le déroulement de l'enquête publique
5. Les diligences effectuées à l'issue de l'enquête publique

III) La formulation et le traitement des observations écrites ou orales

1. La participation du public et le climat de l'enquête
2. Le procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales
3. La réponse du maître d'ouvrage

CONCLUSION GÉNÉRALE / ANNEXES

*Cyril Catalogne, commissaire enquêteur  
Rapport d'enquête*

Ordonnance du Tribunal administratif n° E24000601784  
Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng

## I) Les généralités concernant l'objet de l'enquête publique et la présentation du projet

### 1. Le cadre juridique

L'enquête publique est diligentée considérant :

- les articles L.153-19 et R. 153-8 à R.153-10 du code de l'urbanisme.
- les articles L.123-1 à L. 123-19 et R.123-1 à R.123-27 du Code de l'environnement.

### 2. La situation géographique

La commune de Loubieng se situe dans le département des Pyrénées-Atlantiques, région Nouvelle-Aquitaine. Elle est distante de cinquante kilomètres de la Préfecture du département Pau et trente d'un bassin industriel à la renommée nationale, Lacq. Ses 496 habitants - chiffres de 2021 - sont éparpillés sur une superficie de 23,43 km<sup>2</sup>.

### 3. L'objet de l'enquête

Cette enquête est consacrée à la première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Loubieng approuvé le 20 février 2020 : une évolution du zonage d'une zone naturelle N en zone Uya autorisant certaines possibilités de construction est proposée afin de permettre la création d'une installation de stockage de déchets inertes - ISDI -.

### 4. Les caractéristiques du projet

Le lieu projeté pour cette implantation est celui de l'ancienne carrière au lieu-dit Bois d'Arricau mise à l'arrêt en 2019 dont l'installation de stockage de déchets inertes reprend le périmètre. Implanté en milieu rural sur la ligne de crête d'un coteau, le site est éloigné des bourgs et les premières habitations sont situées à cent soixante mètres des limites du site de projet. La surface totale projetée est de 3,57 hectares et englobe pour partie les parcelles AB 1, AB 140 et AB 165. Un remblaiement jusqu'à l'atteinte du niveau correspondant à la topographie naturelle est envisagé.

Une quantité non négligeable d'équipements et d'aménagements datant de la fin de l'exploitation de la carrière pourront être réutilisés, notamment les clôtures, les pistes d'accès et internes, les bacs de décantation, les écrans acoustiques et visuels arborés. Une ligne électrique de 20000 volts et un branchement au réseau d'adduction d'eau potable viennent en complément.

Le secteur de projet appartient aux sites Natura 2000 du Gave de Pau - dont les affluents drainent le territoire - et du Château d'Orthez et bord du Gave référencés au titre de la directive « Habitat, faune et flore » .

*Cyril Catalogne, commissaire enquêteur*  
*Rapport d'enquête*

Ordonnance du Tribunal administratif n° E24000001764  
Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng

## 5. Les avis des personnes publiques associées

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestier a été saisie le 6 octobre 2023 et a rendu un avis favorable au projet.

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale a été saisie elle aussi le 6 octobre et a rendu un rapport le 25 octobre 2023. Elle pointe l'absence d'un résumé non technique et recommande :

- de présenter l'évaluation des incidences potentielles au titre des sites Natura 2000 du projet et de poursuivre cette démarche jusqu'à son terme, de mener une démarche d'évitement et de réduction des possibles impacts sur l'environnement,
- de justifier le choix du site et consommation d'espace,
- de mieux considérer les sensibilités paysagères,
- d'examiner les risques et nuisances - sonores et atmosphériques, pollution des eaux souterraines et de surface -,
- d'étudier en détail les sensibilités écologiques - trame verte et bleue -.

La Direction des Territoires et de la Mer a validé la procédure de révision allégée pour l'évolution du PLU, approuvé la délimitation de la zone Uya du projet et le règlement proposé, considéré que l'impact résiduel semblait faible et enfin donné un avis favorable au projet de révision allégée.

La commune de Laà-Mondrans a déclaré :

- s'inquiéter de « la nette augmentation du flux de camions en lien avec le projet » et a demandé que la route départementale soit « sécurisée en conséquence. »,
- apprécier la durée d'exploitation du site à environ cinq à huit ans, contre une prévision de vingt.

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques a précisé la nécessité de « prendre en compte l'enjeu lié à la circulation car la départementale est déjà beaucoup empruntée par des poids lourds espagnols » transportant des céréales.

Enfin, la Chambre d'Agriculture a émis un avis favorable au projet en date du 3 novembre 2023 de même que l'Agence Régionale de Santé - ARS -, celle-ci sous réserve du respect de mesures préventives ayant trait à la qualité de l'air et aux nuisances sonores accompagnées de suivis.

Ordonnance du Tribunal administratif n° E24000001764  
Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng

## II) L'organisation et le déroulement de l'enquête publique - L'information du public

### 1. La composition du dossier

Le dossier mis à l'enquête publique était constitué des pièces suivantes :

- les éléments de procédure, à savoir les délibérations de la Communauté des communes du 12 décembre 2022 et du 25 septembre 2023 relatives respectivement à la prescription de la procédure de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Loubieng et au bilan de la concertation et arrêt du projet
- une notice,
- un résumé non technique,
- un règlement graphique et plans du projet - plan de masse de la modification du projet, plan de masse, plan de masse zones artificialisées -,
- le règlement écrit, les saisines - Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestier et Mission Régionale de l'Autorité Environnementale - et consultations des personnes publiques associées -,
- les pièces relatives à l'enquête publique - textes régissant l'enquête publique, détail de son organisation, concertation -,
- le dossier de demande de dérogation espèces protégées,
- le pré diagnostic faune - flore.

### 2. L'information du public

L'avis d'enquête publique a été affiché dès réception sur la porte d'entrée de la Mairie et la porte de la salle communale à proximité de l'école, sur le panneau d'affichage extérieur de la Communauté des Communes à Mourenx et sur le portail d'entrée du site. Ainsi, il était lisible aux endroits les plus fréquentés de la commune. Le délai légal d'affichage « d'au moins 15 jours avant le début de l'enquête » a été respecté. Le 14 mai, jour de clôture de l'enquête, au terme de la troisième permanence, j'ai pu constater que ces affichages étaient toujours installés à leurs emplacements originels.

De plus, l'avis d'enquête a été publié en caractères apparents quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et dans les huit premiers jours suivant le début de l'enquête dans deux journaux diffusés dans le département des Pyrénées-Atlantiques, soit La République des Pyrénées et Sud Ouest en date des 21 mars et 8 avril 2024.

L'arrêté d'enquête était téléchargeable sur le site de la commune de Loubieng; le lien <https://www.cc-lacqorthes.fr/vivre-et-habiter/me-loger-renover-construire/les-regles-durbanisme/rechercher-un-document-durbanisme> permettait sa lecture seule.

*Cyril Catalogne, commissaire enquêteur*  
*Rapport d'enquête*

Ordonnance du Tribunal administratif n° E24000601784  
Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng

### 3. L'organisation de l'enquête publique

Après concertation avec les représentants la commune et Madame Boisot - responsable urbanisme de la Communauté des Communes Lac- Orthez -, les dates de l'enquête ont été arrêtées, soit du mardi 9 avril 2024 au mardi 14 mai 2024 inclus. Nous avons évoqué en outre l'organisation matérielle de l'enquête, du contenu de l'arrêté à la publicité en passant par la tenue des permanences, l'accueil et l'information du public.

Dossier d'enquête tel que répertorié précédemment et registre ont été tenus à la disposition du public durant cette période de trente-six jours entiers et consécutifs aux heures d'ouverture de la mairie, soit les mardi et jeudi de 14 h 00 à 19 h 00.

Le dossier d'enquête était aussi consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : [www.loubieng.fr](http://www.loubieng.fr) et de la Communauté de Communes Lacq-Orthez [www.cc-lacq-orthez.fr](http://www.cc-lacq-orthez.fr). Un poste informatique était disponible pour consulter le dossier d'enquête à la mairie de Loubieng et à la Communauté de Communes Lacq-Orthez sur rendez-vous.

Toute personne pouvait prendre connaissance du dossier à sa demande et à ses frais.

Après avoir pris connaissance du dossier, afin de m'imprégner des enjeux et problématiques du projet et préparer au mieux la tenue des permanences, j'ai rencontré le 5 avril 2024 Messieurs Rey Betbeder, maîtres d'oeuvre, Monsieur le Maire de Loubieng et Madame Boisot lors d'une visite sur site. Nous nous sommes rendus sur les lieux pour repérage. J'ai pu à cette occasion prendre des photographies et nous avons notamment évoqué l'historique du site, la requalification envisagée, son mode de fonctionnement et la prise en compte de l'impact environnemental. J'ai ouvert et paraphé les deux registres d'enquête et paraphé l'ensemble des éléments constitutifs du dossier d'enquête avant la tenue de la première permanence.

*Cyril Catalogne, commissaire enquêteur*  
*Rapport d'enquête*

Ordonnance du Tribunal administratif n° E24000001764

Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng

#### 4. Le déroulement de l'enquête publique

Je me suis tenu à la disposition du public à la mairie de Loubieng lors de trois permanences les mardis 9 avril de 17 h 00 à 19 h 00, 23 avril de 16 h 00 à 19 h 00 et 14 mai 2024 de 15 h 00 à 19 h 00. J'ai tenu à proposer un nombre d'heures croissant car d'expérience au fil des permanences, la dernière est la plus fréquentée.

Le public pouvait présenter ses observations, opinions, remarques, suggestions, critiques, craintes ou oppositions durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête publique disponible en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Loubieng 400, chemin de l'Église 64300 Loubieng,
- par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : [commune-de-loubieng@loubieng.fr](mailto:commune-de-loubieng@loubieng.fr).

#### 5. Les diligences effectuées à l'issue de l'enquête publique

L'enquête publique achevée, j'ai clôturé et signé le registre d'enquête et emporté avec moi le dossier.

J'ai examiné le contenu des observations recueillies et, sans qu'il ne me parût nécessaire de consulter des personnes extérieures, ai rédigé un procès-verbal de synthèse que j'ai exposé à Madame Boisot le 21 mai 2024. Une réponse m'a été adressée le 23 mai.

### III) La formulation et le traitement des observations écrites ou orales

#### 1. La participation du public et le climat de l'enquête

Lors de la *première permanence*, personne ne s'est présenté.

Lors de la *deuxième permanence*, j'ai reçu deux personnes : Monsieur Jacques Lorezo résidant 97, chemin de Garia 64300 Laà Mondrans et Monsieur Anglade habitant de Loubieng,

Lors de la *troisième permanence*, je me suis entretenu avec Messieurs Cazot Michel - propriétaire d'une maison 275, chemin de Garia 64300 - Laà Mondrans - et Monsieur Flous Richard - locataire de ladite maison -.

Aucune observation ne m'a été adressée par courrier postal ou courriel.

Ainsi, durant l'enquête, j'ai rencontré **quatre personnes pour un total de trois observations, deux écrites et une orale.**

Le climat de l'enquête a été particulièrement serein avec un réel souci de dialogue, d'exposition claire des problématiques et de recherche permanente d'explications.

*Cyril Catalogne, commissaire enquêteur*

*Rapport d'enquête*

Ordonnance du Tribunal administratif n° E24000001/64  
Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng

## 2. Le procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales

Ordonnance du Tribunal administratif n° E24000001/64  
Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng

# PROCÈS – VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ÉCRITES OU ORALES

Document présenté et remis par le commissaire enquêteur à l'autorité organisatrice lors d'une réunion en date du 21 mai 2024 à partir de 17 heures.

*Cyril Catalogne, commissaire enquêteur*  
Procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales

*Cyril Catalogne, commissaire enquêteur*  
*Rapport d'enquête*

Ordonnance du Tribunal administratif n° E24000001/64  
Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng

Ordonnance du Tribunal administratif n° E24000001/64  
Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng

## I – DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

1. Le commissaire enquêteur
2. Les mesures de publicité et d'affichage
3. La mise à disposition du dossier et du registre
4. Le choix de la période d'enquête et des horaires des permanences
5. La tenue des permanences
6. La participation du public
7. L'information du public
8. Les difficultés rencontrées
9. La clôture de l'enquête
10. Les relations avec les différents acteurs

## II – RELEVÉ DES OBSERVATIONS ET DEMANDES ÉCRITES OU ORALES DU PUBLIC

## III - RELEVÉ DES SAISINES ET CONSULTATIONS

## IV - QUESTIONNEMENT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

*Cyril Catalogne, commissaire enquêteur*  
Procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales

1

*Cyril Catalogne, commissaire enquêteur*  
*Rapport d'enquête*

Ordonnance du Tribunal administratif n° E24000001/64  
Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng

Ordonnance du Tribunal administratif n° E24000001/64  
Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng

### I – DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique relative à la première révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune de Loubieng s'est tenue du mardi 9 avril au mardi 14 mai 2024 inclus, soit une durée de trente-six jours consécutifs. Elle relève du code de l'urbanisme et du code de l'environnement.

#### 1. Le commissaire enquêteur

J'ai été nommé par Madame la Présidente du Tribunal administratif de Pau en date du 02 février 2024 pour conduire la présente enquête.

#### 2. Les mesures de publicité et d'affichage

Un avis de publication est paru en caractères apparents dans La République des Pyrénées et Sud Ouest quinze jours au moins avant le début de l'enquête - soit le 21 mars 2024 - et dans les huit premiers jours suivant le début de celle-ci - soit le 9 avril 2024.

Un avis au public de format A2 a été affiché quinze jours avant le début de l'enquête publique et durant toute sa durée :

- dans deux endroits de la commune de Loubieng : la porte d'entrée de la mairie et la porte de la salle communale jouxtant l'école,
- sur le panneau d'affichage du siège de la Communauté de Communes Lacq - Orthez à Mourenx.

Le public pouvait en outre consulter cet avis dès le 26 mars 2024 sur le site internet de la commune de Loubieng - [www.loubieng.fr](http://www.loubieng.fr) - et de la Communauté des Communes de Lacq-Orthez - [www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr) -

L'application intraMuros a également été mise à contribution avec notamment un rappel de la date du dernier jour de permanence.

#### 3. La mise à disposition du dossier et du registre

Le dossier d'enquête et le registre ont été tenus à la disposition du public du 9 avril au 14 mai 2024 inclus jusqu'à 19 h 00, soit trente-six jours consécutifs à la mairie de Loubieng aux jours et heures d'ouverture, les mardis et mercredis de 14 h à 19 heures.

Le dossier d'enquête était consultable en version numérique sur les sites internet de la Communauté des Communes de Lacq-Orthez - [www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr) - et de la commune de Loubieng - [www.loubieng.fr](http://www.loubieng.fr) -

*Cyril Catalogne, commissaire enquêteur*  
*Procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales*

2

*Cyril Catalogne, commissaire enquêteur*  
*Rapport d'enquête*

Ordonnance du Tribunal administratif n° E24000001/64  
Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng

Ordonnance du Tribunal administratif n° E24000001/64  
Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng

#### 4. Le choix de la période d'enquête et des horaires des permanences

J'ai tenu compte de la demande de la Communauté de Communes Lacq-Orthez - autorité organisatrice - pour la période d'enquête, la durée et le nombre d'heures des permanences. J'ai ensuite défini les horaires en accord avec les services de la mairie de Loubieng en tenant compte de ses heures d'ouverture.

#### 5. La tenue des permanences

Je me suis tenu à la disposition du public à la mairie de Loubieng les mardis 9 avril de 17 h 00 à 19 h 00, 23 avril de 16 h 00 à 19 h 00 et 14 mai 2024 de 15 h 00 à 19 h.

#### 6. La participation du public

Le public pouvait faire part de ses observations par écrit sur le registre d'enquête, les adresser par voie postale « à l'attention du commissaire enquêteur » à la mairie de Loubieng, 400 chemin de l'église 64300 Loubieng ou les transmettre par voie électronique via l'adresse électronique suivante : [commune-de-loubieng@orange.fr](mailto:commune-de-loubieng@orange.fr) jusqu'au 14 mai 19h00.

Je n'ai reçu personne lors de la première permanence, deux lors de la deuxième - dont une n'a rien inscrit sur le registre d'enquête - et deux qui ont noté une observation commune lors de la troisième. Soit un total de **trois observations - deux écrites et une orale -**.

#### 7. L'information du public

Je considère l'information du public comme satisfaisante, d'autant plus qu'un recours à la publicité complémentaire à travers l'application IntraMuros a été mis en place. Les trois affichages à Loubieng et à la Communauté des Communes de Lacq-Orthez sont restés en place jusqu'à la fin de l'enquête.

#### 8. Les difficultés rencontrées

Cette enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions matérielles. Aucune difficulté majeure n'est à signaler et aucun incident n'a perturbé son bon déroulement.

*Cyril Catalogne, commissaire enquêteur*  
*Procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales*

3

*Cyril Catalogne, commissaire enquêteur*  
*Rapport d'enquête*

Ordonnance du Tribunal administratif n° E24000001/64  
Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng

Ordonnance du Tribunal administratif n° E24000001/64  
Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng

#### 9. La clôture de l'enquête

J'ai procédé le 14 mai 2024 à 19h00 à la clôture du registre d'enquête. Je l'ai emporté à mon domicile avec le dossier d'enquête. Ils sont restitués ce jour par mes soins à l'autorité organisatrice.

#### 10. Les relations avec les différents acteurs

J'ai systématiquement informé les deux collectivités des avancées de l'enquête, les ai également sollicitées lors de demandes et échanges d'informations.

### II – RELEVÉ DES OBSERVATIONS ET DEMANDES ÉCRITES OU ORALES DU PUBLIC

Première observation : Monsieur Lorenzo Jacques - 97, chemin de Garia 64300 - Laà Mondrans - :

- « interrogation sur la nature des déchets recueillis », et notamment sur la possibilité d'« avoir des déchets polluants ? »,
- questionnement sur « un suivi en cours d'exploitation »,
- concernant la circulation des camions - « flux des camions » -, une « inquiétude sur le bruit et [les] poussières ».

Deuxième observation : Monsieur Anglade - 64300 Loubieng - : observations orales et questionnement d'ordre général sur le projet d'ISDI. Évocation de l'historique de la gravière et des problèmes de sécurité depuis l'arrêt d'exploitation. Monsieur Anglade devait se représenter lors de la troisième permanence pour finaliser son intervention. Sans suite .

Troisième observation : Messieurs Cazot Michel - propriétaire d'une maison 275, chemin de Garia 64300 - Laà Mondrans - et Monsieur Flous Richard - locataire de ladite maison - :

- « au départ, ce seront des déchets inertes. Peut-on craindre une dérive ? »
- à combien le nombre de camions peut - il être estimé ?
- quelles seront les nouvelles activités sur le site ?
- le chemin d'accès est en « très mauvais état. » Des travaux sont-ils envisagés pour « ce chemin qui ne résistera pas au passage de tous ces engins ? »
- « quel impact pour la faune ? »

*Cyril Catalogne, commissaire enquêteur*

*Procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales*

4

*Cyril Catalogne, commissaire enquêteur*  
*Rapport d'enquête*

Ordonnance du Tribunal administratif n° E24000001/64  
Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng

Ordonnance du Tribunal administratif n° E24000001/64  
Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng

### III - RELEVÉ DES SAISINES ET CONSULTATIONS

La *Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers* - CDPENAF - a été saisie le 6/10/2023 et a prononcé le 6/12/2023 un avis favorable au projet.

La *Mission Régionale de l'Autorité Environnementale* - MRAE - a été saisie quant à elle le 06/10/2023 et a rendu son rapport le 25/10/2023. Elle préconisait alors de :

- présenter un dossier d'évaluation environnementale proportionné aux enjeux, indiquant notamment les incidences potentielles directes ou indirectes sur les sites Natura 2000,
- décrire la manière dont a été effectuée l'évaluation environnementale des évolutions apportées au PLU,
- ajouter un résumé non technique au dossier,
- compléter la notice par une analyse de la compatibilité de la révision allégée du PLU avec les orientations et objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial - PCAET -,
- présenter un système d'indicateurs permettant de suivre les conséquences sur l'environnement des modifications apportées en lien avec les enjeux environnementaux identifiés,
- justifier le choix du site envisagé comparativement aux solutions alternatives,
- établir la cohérence du projet avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets - PRPGD - en indiquant les autres sites du même type,
- démontrer la bonne prise en compte des enjeux paysagers,
- considérer les risques et nuisances, qu'il s'agisse des risques de pollution des eaux souterraines et superficielles, des nuisances sonores et atmosphériques,
- analyser les incidences de la révision allégée sur les continuités écologiques déjà définies à l'échelon communal et intercommunal,
- déterminer la vulnérabilité des milieux, les risques d'impact et les mesures de préservation adéquates,
- mener une évaluation des incidences potentielles du projet sur les sites Natura 2000.

Les réponses à toutes ces remarques ont été synthétisées sous forme d'un tableau de deux pages et demi puis développées dans deux documents à l'en-tête de l'entreprise Transport Routier du Sud Ouest - TRSO - 26, rue de la Carrère 64300 BIRON : le premier de dix pages et le second de six.

*Cyril Catalogne, commissaire enquêteur*  
*Procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales*

5

*Cyril Catalogne, commissaire enquêteur*  
*Rapport d'enquête*

**Ordonnance du Tribunal administratif n° E24000001/64**  
**Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng**

Ordonnance du Tribunal administratif n° E24000001/64  
 Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng

Les personnes publiques associées ont été conviées à une réunion d'examen le 7 novembre 2023. Ont formulé des observations : - la *Direction Départementale des Territoires et de la Mer* - DDTM - a indiqué :

- valider la procédure de révision allégée pour l'évolution du PLU,
- approuver la délimitation de la zone Uya du projet et le règlement proposé,
- estimer que l'impact résiduel semblait faible,
- donner un avis favorable au projet de révision allégée,

- la *commune de Laà-Mondrans* a

déclaré :

- s'inquiéter de « la nette augmentation du flux de camions en lien avec le projet » et a demandé que la route départementale soit « sécurisée en conséquence. »,
- apprécier la durée d'exploitation du site à environ cinq à huit ans, contre une prévision de vingt,

- le *Conseil Départemental des*

*Pyrénées-Atlantiques* a précisé la nécessité de « prendre en compte l'enjeu lié à la circulation car la départementale est déjà beaucoup empruntée par des poids lourds espagnols » transportant des céréales.

Enfin, la *Chambre d'Agriculture* a émis un avis favorable au projet en date du 3 novembre 2023 de même que l'*Agence Régionale de Santé* - ARS - sous réserve du respect de mesures préventives ayant trait à la qualité de l'air et aux nuisances sonores accompagnées de suivis.

#### IV - QUESTIONNEMENT DU COMMISSAIRE

#### ENQUÊTEUR

Il semblerait que le projet prévoit le stockage « de gravats de chantier » - cf. délibération du conseil municipal de Loubieng du 11 octobre 2023 demandant prescription de la première révision allégée du PLU de la commune à la Communauté de Communes Lacq-Orthez -. Le site sera-t-il à ce titre équipé d'un concasseur / broyeur fixe ?

Le commissaire enquêteur

L'autorité organisatrice

A Mourens, le 21/05/2024

**CYRIL CATALOGNE**  
 Commissaire Enquêteur

PP  


*Cyril Catalogne, commissaire enquêteur*

Procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales

6

*Cyril Catalogne, commissaire enquêteur*  
*Rapport d'enquête*

Ordonnance du Tribunal administratif n° E24000601764  
Première révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loubieng

### 3. La réponse du maître d'ouvrage

[laposte.net »Message : TR: Bilan concertation] <https://web-mail.laposte.net/main.html#print/message?emailId=202...>

Bonjour Monsieur CATALOGNE,

En réponse à votre demande, nous vous remercions de bien vouloir trouver ci-joint le cahier de concertation présent en Mairie de Loubieng pour la période de concertation qui s'est déroulée en juillet/août 2023 avec la mention. Celui remis lors de l'enquête publique est le cahier de concertation présent à Mourenx au siège de la CC Lacq-Orthez n'ayant eu aucune mention.

Concernant les questions posées durant l'enquête publique : les questions posées ne sont pas en relation directe avec l'enquête publique, elles n'attendent pas de réponse. Les questions relèvent plutôt de l'autorisation d'exploitation qui n'est pas l'objet de l'enquête publique à savoir le changement de zonage.

Restant à votre disposition  
Bien cordialement



LACQ  
ORTHEZ  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

[f](https://www.facebook.com/cc-lacqorthez) [i](https://www.instagram.com/cc-lacqorthez) [in](https://www.linkedin.com/company/cc-lacqorthez)

[cc-lacqorthez.fr](http://cc-lacqorthez.fr)



Béatrice BOISOT  
Responsable de service

URBANISME

Pôle Aménagement du territoire

Tél. 05 59 60 73 50  
Port. 06 48 15 63 23  
Mail. [b-boisot@cc-lacqorthez.fr](mailto:b-boisot@cc-lacqorthez.fr)

 Faites un geste éco-citoyen : n'imprimez que si nécessaire.

---

De : BOISOT Béatrice  
Envoyé : mercredi 22 mai 2024 08:58  
À : [cyril.catalogne@laposte.net](mailto:cyril.catalogne@laposte.net)  
Objet : Bilan concertation  
Importance : Haute

Bonjour Monsieur CATALOGNE,

Suite à notre réunion hier, il apparaît en effet, qu'une mention a bien été faite durant la période de concertation car mentionnée dans la délibération du bilan de la concertation et arrêt projet (cf. document-joint).  
Je vous tiens rapidement informé.  
Bien cordialement

2 sur 4 23/05/2024, 18:58

# CONCLUSION GÉNÉRALE

Vu la constitution du dossier et sa prise de connaissance,  
le déroulement de l'enquête publique,  
les plutôt faibles participation du public et fréquentation des permanences,  
les informations recueillies suite aux visites sur site, demandes de renseignements  
et permanences,

il apparaît que la durée de l'enquête - trente six jours - et sa mise en oeuvre étaient satisfaisantes et nécessaires : aucun délai supplémentaire ne s'est imposé.  
En outre, les règles de publicité de l'avis d'enquête, de diffusion de l'arrêté d'ouverture d'enquête, de la tenue à disposition des dossiers et registres d'enquête, de ma présence en mairie de Loubieng lors des trois permanences ont été respectées de la manière la plus rigoureuse et efficiente qui soit.

Ainsi, manifestement, tous les éléments sont réunis pour que je puisse émettre un avis personnel, fondé et motivé sur le projet de première révision allégée du Plan local d'urbanisme de la commune de Loubieng retranscrit dans « Les conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur. »

Je tiens à remercier l'accueil et la disponibilité de Monsieur le Maire, Madame la secrétaire de mairie et Madame Boisot pour les affichages de l'avis d'enquête, la mise à disposition de la salle, les compléments d'information apportés lors des différents échanges, entretiens téléphoniques, réunions, et Messieurs Rey-Betbeder pour les explications sur site.

Fait à Maucor, le 3 juin 2024

Cyril Catalogne

Commissaire enquêteur/Chef de projet développement durable et agriculteur

**Cyril CATALOGNE**

Commissaire Enquêteur

*Cyril Catalogne, commissaire enquêteur*

*Rapport d'enquête*